
Communiqué de presse

89% des locataires vaudois sont satisfaits de leur logement

La Chambre vaudoise immobilière (CVI) et l'Union suisse des professionnels de l'immobilier Vaud (USPI Vaud) ont fait réaliser, pendant la première moitié du mois de mars dernier, une enquête de satisfaction par l'institut M.I.S. Trend auprès d'un échantillon représentatif de 539 locataires vaudois âgés de plus de 18 ans. La marge d'erreur est de +/- 4.5%. Il s'agit de la onzième étude de ce genre, la première ayant été conduite en 1999. En voici les principaux résultats.

89% des locataires se déclarent globalement satisfaits, voire très satisfaits, de leurs conditions de logement. Sur une échelle de 1 (très insatisfait) à 10 (très satisfait), 30% des locataires attribuent les notes 9 et 10 à leurs conditions de logements, 26% la note 8, 22% la note 7, 9% la note 6 et 13% des notes entre 1 et 5.

4% des locataires jugent que leur loyer est très bon marché, 16% qu'il est bon marché, 55% le qualifient de correct, 20% estiment qu'il est plutôt cher, 5% qu'il est beaucoup trop cher. En clair, cela signifie que 75% des locataires considèrent que leur loyer est correct, voire plutôt bon marché. Par ailleurs, 85% des locataires n'ont jamais connu de résiliation de bail.

Ces données, qui témoignent de relations globalement harmonieuses entre les locataires et les propriétaires, vont à l'encontre de certains préjugés délétères, véhiculés à l'envi depuis quelques années par des dirigeants nationaux de l'Asloca. Cela étant, la CVI et l'USPI Vaud considèrent que les efforts des propriétaires et des professionnels de l'immobilier en vue de répondre aux attentes des locataires doivent se poursuivre.

51% des locataires rêvent d'accéder à la propriété...

Un autre élément frappant, c'est que l'envie des locataires d'accéder à la propriété de leur logement reste forte. 51% des locataires souhaiteraient en effet acquérir un jour leur propre logement. Il est intéressant de noter que 65% des locataires désireux d'accéder à la propriété aimeraient acheter une maison tandis que 22% souhaitent acquérir un appartement (12% sont indécis). Il est dès lors légitime de s'interroger sur l'adéquation des réglementations sur l'aménagement du territoire avec les aspirations réelles d'une bonne partie de la population.

...mais 77% d'entre eux ne disposent pas des fonds propres nécessaires

Parmi les locataires désireux d'acquérir leur propre logement, 77% déclarent qu'il leur manque les fonds propres nécessaires, alors que « seuls » 59% répondent qu'ils ne disposent pas des revenus suffisants.

Sur le plan politique, 52% des locataires interrogés estiment qu'il faudrait à nouveau autoriser que les fonds propres exigés pour acheter un logement soient constitués exclusivement des avoirs de la prévoyance professionnelle, alors que les réglementations actuelles prescrivent que la moitié au moins des fonds propres ait une autre origine (héritage, épargne personnelle, etc.). Souhaitons que ces réponses amènent le Parlement fédéral à prendre les mesures qui s'imposent en vue de faciliter l'accès à la propriété, conformément aux injonctions de la Constitution fédérale.

Lausanne, le 17 mai 2022